



# COMMISSION DISTRICT D'ARBITRAGE DISTRICT ALSACE

P-V N° 05 du 03 octobre 2025  
Réunion électronique



Présidence : **Philippe DURR**

Présents: **Yannick SCHMITT – Robert SCHNEIDER**

## 1) ARBITRES CONVOQUES

- **CHOUITA Kamel** (Village-Neuf FC) Non transmission du rapport complémentaire à la commission de discipline dans le délai imparti à la suite d'une exclusion sur le match 53680771 de District 2 Alsace / Poule F / Journée 3 du Dimanche 21/09/2025 Burnhauptois Stade 3 - Cernay FC. Notification de la décision à l'arbitre et à son club d'appartenance
- **DE JESUS OLIVEIRA Antonio** (Biesheim ASC) Non transmission du rapport complémentaire à la commission de discipline dans le délai imparti à la suite d'une exclusion sur le match 53678788 de District 4 Alsace / Poule G / Journée 3 du Samedi 20/09/2025 Fessenheim FC 2 - Feldkirch FC. 1. Notification de la décision à l'arbitre et à son club d'appartenance

Les décisions de la Commission District d'Arbitrage sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du district dans un délai de sept (7) jours, selon les dispositions et les conditions de forme prévues aux articles 190 des Règlements Généraux de la FFF et 69 des Règlements du district.

Le président de la C.D.A. Alsace  
**Philippe DURR**

Le secrétaire de séance  
**Yannick SCHMITT**